



Règles d'embarquement et de vie sur les bâtiments navigants et l'emprise du 3^e régiment étranger d'infanterie sur l'île de Saint-Joseph

« Bienvenue à vous sur l'emprise du 3^e régiment étranger d'infanterie. J'espère que vous y passerez une excellente journée ou un excellent week-end »

But de cette fiche.

Cette fiche a pour but de faciliter votre accès sur la « Anne-Marie », le « Caïd » ou le « Zeppelin » et votre journée ou week-end sur l'emprise du régiment. Elle n'est pas une contrainte mais bien un rappel des règles de vie afin de passer un moment de convivialité agréable.

1. Embarquement sur les bateaux du régiment.

Les embarquements se font au port de Pariacabo à hauteur du GTMF pour le « **Caïd et le Zeppelin** » ou au degard de Pariacabo pour « **l'Anne-Marie** ». La présentation des rotations doit se faire conforme aux horaires que vous recevez au message d'embarquement (par mail) afin de contrôler la liste nominative, la carte CSA et la conformité du manifeste d'embarquement.

Toute personne ne répondant pas à un de ces critères de contrôle, se verra refuser l'embarquement.

Les enregistrements sur place se font aux horaires que vous sont notifiés dans votre message de confirmation afin de permettre à l'équipage de transmettre les dernières consignes et d'effectuer la manœuvre d'appareillage ; le ponton étant 'civil', **le respect de cet horaire est IMPERATIF**. L'appareillage ne sera en aucun cas décalé en raison de « retardataires ».

Les animaux ne sont pas acceptés à bord, ni sur l'emprise du 3REI à St Joseph.



2. Bâtiments.

Les responsables des bâtiments sont les pachas (les pilotes du bateau). Ils sont les seuls, le jour J, à pouvoir annuler la traversée s'il juge que les conditions météorologiques sont défavorables donc dangereuses pour les familles et militaires embarqués.

Ils sont les seuls patrons à bord et rendent compte directement au chef de corps du 3^e REI.

Ils donnent ou font donner au départ les consignes de navigation au personnel embarqué (gilets, mesures à prendre en cas d'avarie, placement des personnels et du frêt...).

3. Arrivée sur l'île de Saint-Joseph.

Le débarquement est un moment sensible et dangereux. En effet, la pente ou le ponton sont glissantes et l'état de l'océan, certaines fois, peut être mouvementé.

4. Prise en compte par le responsable de l'emprise du 3^e REI.

Après le débarquement, le responsable de l'emprise du 3REI sur l'île Saint-Joseph, regroupe les familles et militaires à hauteur du mât des couleurs et donne les consignes suivantes (pour tous, civils adultes et enfants ainsi que militaires, tous grades confondus) :

- Emplacement du plan de masse du week-end, avec carbet nominatif. Les ajustements, si faisable, se feront à la marge avec l'accord soit du président du CSA soit de son adjoint ;

- Présentation de la zone vie/repas (lavabo pour la vaisselle, vaisselle, ustensiles, gazinière, répartition des frigos par carbet, salle à manger, poubelle). Le repas n'est pas fourni par le 3^eREI. Chaque famille ou militaire doit prévoir de se restaurer le temps de leur passage (café compris) ;
- Présentation de la salle de bain (emplacement douches et lavabos, rappel sur une douche par personne par jour, seau et fût d'eau pour les toilettes) ;
- Présentation des carbets et des chambres (4 hamacs et un à deux lits picots par chambrée, un frigo, une table avec nappe par chambrée, état de propreté à l'arrivée et consignes de réintégration au départ) ;
- Présentation de la zone vie dans l'emprise (les tables et chaises aux abords Sud de l'emprise, la dangerosité des bordures, le ponton de l'île). Une zone café pour adultes et livres pour enfant est en place, le rangement et la propreté de ce lieu sont de la responsabilité des familles et militaires de passage ;
- Le danger de l'Océan : le principal danger de l'océan que ce soit sur le ponton, la plage aux coquillages, la piscine des bagnards ou le chemin de ronde de l'île Saint-Joseph est la force de l'océan, les courants, ce qui peut entraîner des noyades : les enfants sont sous la responsabilité des parents depuis l'embarquement dans la « Caïd » jusqu'au retour et son débarquement ;
- Rappel sur les matériels spécifiques du permanent (le Quad ne peut être conduit que par le permanent, le bateau de liaison ne peut être piloté que par le permanent) ;
- Rappel sur la zone vie du permanent : celle –ci est matérialisée par une rubalise rouge et blanche. Elle est une zone privée non accessible comme sa chambrée et la salle de réunion ;
- Le WIFI de l'emprise est réservé au permanent seulement.

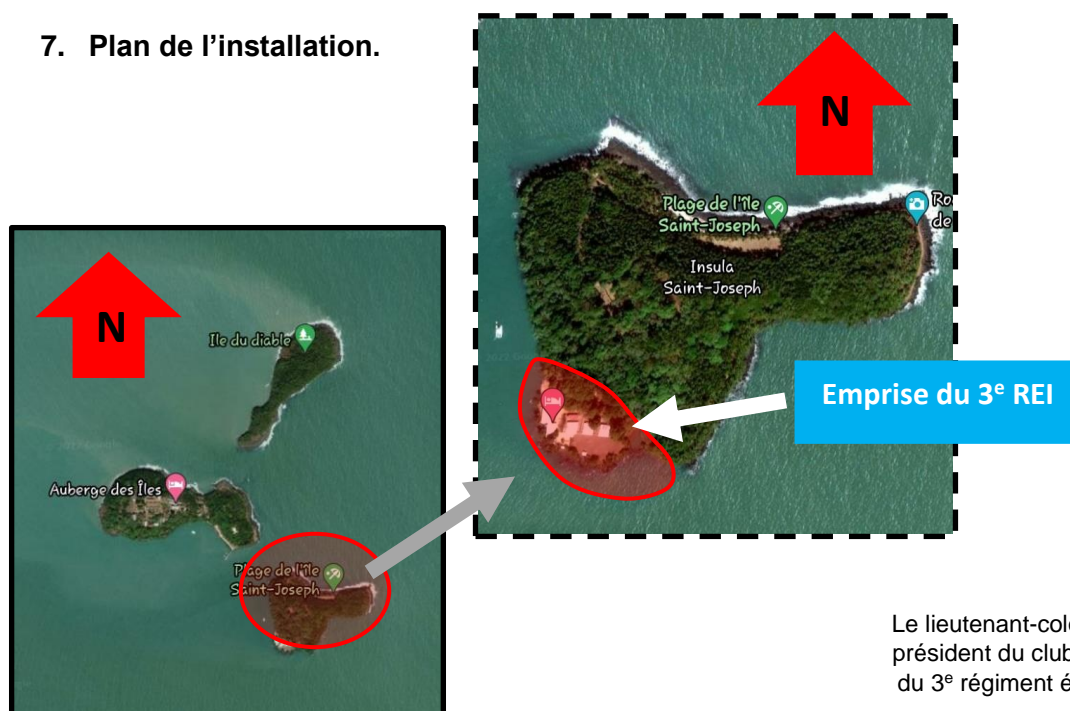
5. Sanitaire.

- Un auxiliaire sanitaire sera mis en place les week-ends, ouvert aux familles et militaires ; Il est présent pour soigner la bobologie. Il prendra la liaison avec le médecin d'astreinte du 3^eREI pour les cas graves ;
- Il sera logé avec le renfort de l'île, déjeunera et dînera avec le permanent et le renfort pendant sa présence sur celle-ci ;
- Il sera en permanence joignable pendant par le permanent.

6. Propreté des installations

- Les personnels civils et militaires sont responsables de la propreté des locaux qu'ils utilisent et doivent les rendre dans un état impeccable (comme ils les ont perçus) ;
- Si le permanent rend compte de l'état d'insalubrité d'un local, le président du CSA ou son adjoint prendront les mesures nécessaires afin que cela n'arrive plus (refus temporaire d'y séjourner, frais de nettoyage, rapport, ...).

7. Plan de l'installation.



Le lieutenant-colonel Xavier Gerzain
président du club sportif et artistique
du 3^e régiment étranger d'infanterie

